

Assouplissement de la journée scolaire dans le respect de l'instruction obligatoire dès trois ans.

**Cet assouplissement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi,
pour les enfants inscrits en classe de PS.**

Cette demande est faite par anticipation de la promulgation de la loi pour une école de la confiance, notamment l'adoption de l'article 3 d'un alinéa de complément de l'article L.131-8 relatif à l'assouplissement de l'assiduité.

Circonscription : Année scolaire :

Nom de la commune :

Nom de l'école :

Nom du directeur (trice) :

Nom de l'enseignant(e) :

NOM : **PRÉNOM :** **DATE DE NAISSANCE :**

- Mon enfant relève de besoins particuliers (allergie, pathologie médicale déjà connue....) :

oui non

- Une saisine MDPH est en cours (ou à prévoir) : oui non

L'organisation :

- Mon enfant mangera : à la restauration scolaire à la maison (ou en nourrice...)

Je soussigné(e) demande que l'enfantsoit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classe de l'après-midi les jours suivants : **lundi** **mardi** **jeudi** **vendredi**

DE LA CONFIANCE

Fait à, le

Nom et signature des responsables *:

Avis du directeur (après consultation des membres de l'équipe éducative) :

.....
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école :

Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Date de réception de la demande :

- ACCORD (tout nouvel aménagement, à la demande des responsables légaux ou de l'équipe enseignante, fera l'objet d'une réunion de l'équipe éducative.)
- RESERVE (pour les motifs suivants) : cette situation sera présentée en équipe éducative.

.....
.....

Date, signature et cachet de l'Inspecteur de l'éducation nationale :

* Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (article L.131-4 du code de l'éducation).